



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Umwelt BAFU

# MANAGEMENT DU CERF

## Points de vues de l'OFEV BeP & Forêts



**Workshop CSF-CIC, 19 août 2020**

# Cerf: Habitat naturel – Dispersion actuelle

## Habitat naturel et dispersion:

- **Europe:** 10% de l'habitat naturel
- **CH:** <<50% de l'habitat naturel (= Plateau, Jura, Pré-Alpes.)

## Histoire de dispersion en CH

- **19ème siècle :** Extermination en CH.
  - **1875:** Première loi fédérale sur la chasse (premières réglementations de protection).
  - **Fin 19ème siècle:** Premiers retours depuis le Vorarlberg vers le canton des Grisons
  - **20ème siècle:** Répartition continuellement vers l'ouest, «recolonisation» des Alpes
  - **Début 2000:** début de la «recolonisation» des Préalpes, du Jura et du Plateau et augmentation des effectifs
-

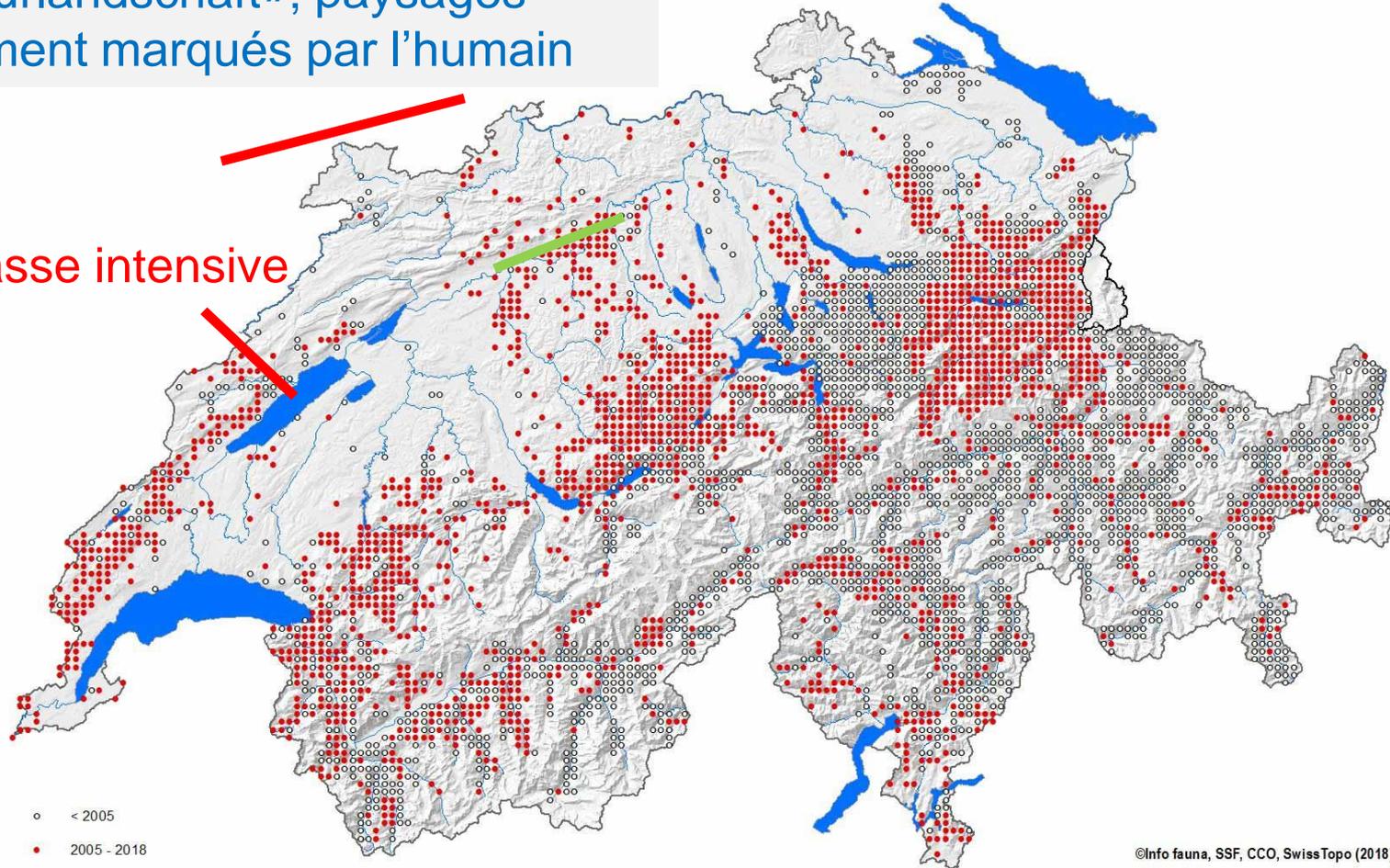


# Cerf: Problèmes pour la recolonisation (exemples)

«Kulturlandschaft»; paysages fortement marqués par l'humain

Corridors à faune non-fonctionnels

Chasse intensive

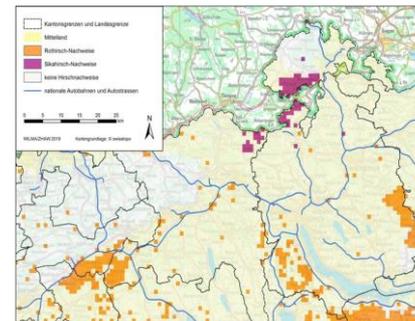


©Info fauna, SSF, CCO, SwissTopo (2018)



# Cerf: Problèmes en lien avec sa diffusion (ex.)

- Conflit  
«Sécurité routière»
- Conflit «danger d'hybridation»  
avec le daim (SH, ZH)
- Conflit «Dégâts»  
(forêts, agriculture)





## Cerf: déficits en termes de gestion

### Aménagement et planification du territoire:

- Garantie de corridors à faune suprarégionaux
- Création de zones de tranquillité
- Prévention technique des accidents de la route

### Planification de la chasse / chasse:

- Régulation difficile en raison:
  - grande capacité d'adaptation et d'apprendre
  - sensibilité aux dérangements
  - chasse conforme à la protection d'animaux (tir de faon avant la biche)
- Chasse difficile sur le plateau:
  - dégâts lors de la chasse (trafic, ricochets)
- Planification de la chasse complexe
  - considération d'une chasse au niveau suprarégional
  - prise en compte des grands prédateurs



# Influence des changements globaux et du réchauffement sur les forêts: défis “forestiers”

→ Transformations à long-terme (Trends):

*Adaptation à de nouvelles conditions (migrate or die)*

*Nouvelles espèces (indigènes et allochtones)*

→ Intensification des extrêmes (Variability):

*affaiblissement forestier, perte de résistance, perte des espèces non-adaptées, favorisation d'infestations biotiques (insectes, champignons, nématodes, bactéries, virus, etc.)*

+ Superpositions (Cumulation):

*Apports d'azote, cycle des nutriments, commerce global, des activités «récréatives» douces, conservation, ...*



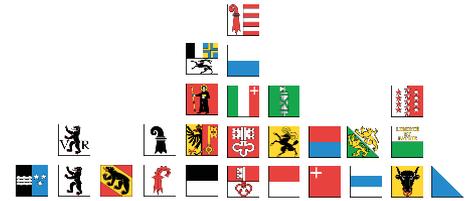
# Politique forestière 2020: Vue d'ensemble



**La Politique forestière 2020 de la Confédération concilie de façon optimale les exigences écologiques, économiques et sociales posées à la forêt.**  
Elle garantit une gestion forestière durable et crée les conditions générales favorables à une économie des forêts et du bois efficace et novatrice.

1.	Le potentiel d'exploitation durable du bois est mis à profit	
2.	Changements climatiques: la forêt et l'utilisation du bois contribuent à les atténuer et les effets sur les prestations forestières restent minimes	
3.	La fonction protectrice de la forêt est assurée	
4.	La biodiversité est préservée et améliorée de façon ciblée	
5.	La surface forestière est conservée	
6.	La capacité de production de l'économie forestière est améliorée	
7.	Les sols forestiers, l'eau potable et la vitalité des arbres ne sont pas en danger	
8.	Les forêts sont protégées contre les organismes nuisibles	
9.	<b>L'équilibre forêt-gibier est assuré</b>	
10.	Les activités de loisirs et de détente ménagent les forêts	
11.	Formation, recherche et transfert des connaissances	

# Politique forestière 2020 : Objectif 9



## Objectif:

Les forêts offrent **suffisamment d'habitat** et de tranquillité à la faune sauvage. Les **effectifs de gibier sont adaptés** à leurs milieux naturels et présentent une pyramide des âges et un sex-ratio qui sont naturels. Les ongulés sauvages ne portent pas atteinte **au rajeunissement naturel** des forêts avec des essences adaptées à la station.

## Lignes stratégiques:

LS 9.1: Les cantons sont soutenus financièrement pour développer et mettre en œuvre des stratégies forêt-gibier dans le cadre des **conventions-programmes** Forêts protectrices et Gestion des forêts.

LS 9.2: Les cantons reçoivent des **consignes** et des **documents de base** spécialisés pour assurer le rajeunissement naturel de la forêt.

LS 9.3: Si nécessaire, des **zones de tranquillité** pour la faune sauvage sont délimitées.





# Arbres potentiellement adaptés et abrutissement

(tiré de «Standortkundliche Grundlagen für die Waldbewirtschaftung im Klimawandel», Heft 66, 2018 WSL Berichte)

- Les essences potentiellement adaptées au réchauffement climatique sont privilégiées par les ongulés (chevreuils, cerfs, chamois). Ces essences ne peuvent pas se développer sans mesures de protection.
- C'est particulièrement le cas pour les chênes et le sapin blanc.
- D'après l'IFN 4 (Rapport 2020), l'intensité d'abrutissement de ces deux espèces a nettement augmenté. Il s'agit de porter une attention particulière dans les Alpes, là où le nombre de jeunes sapins est faible et où la fonction de protection est importante.
- Les mesures discutées sont la réduction des populations de ongulés et une amélioration de l'aire de vie.
- Des indications pour solutionner les problèmes forêts-gibier sont disponibles dans l'aide à l'exécution forêts-gibier de la Confédération (OFEV 2010).



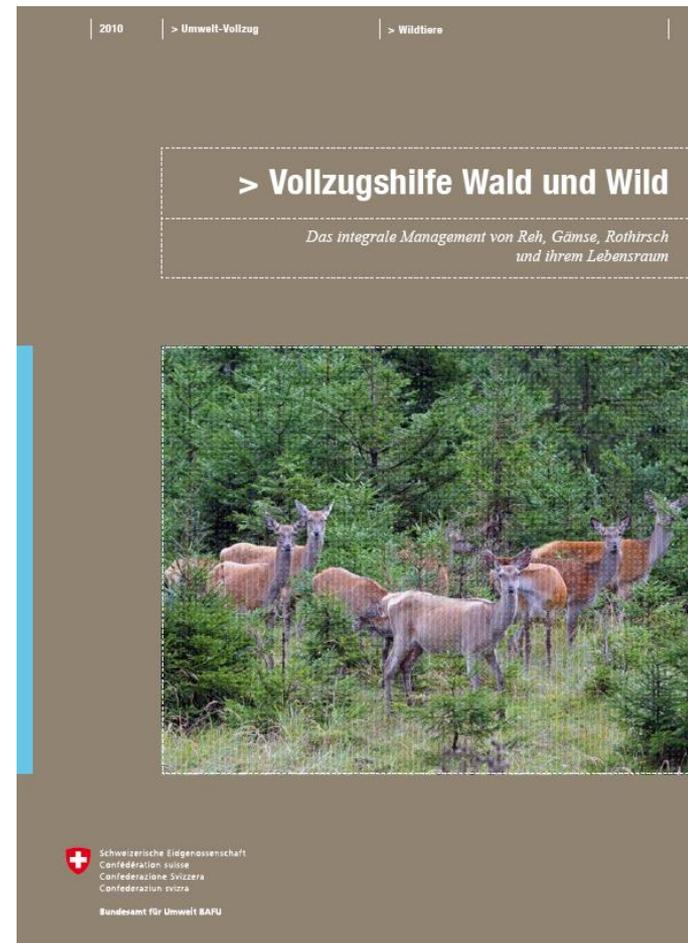
# Rôles de la Confédération et des cantons

## Cantons:

- Mise en œuvre de la gestion forêt-gibier (responsabilité, compétence, obligation).

## Confédération:

- Soutien et consultation avec des instruments appropriés (Aide à l'exécution forêt-gibier).  
*L'application de l'aide à l'exécution n'est pas contraignante d'un point de vue juridique, mais est utilisée en tant qu'indicateur de qualité lors de l'attribution de subventions.*
- Rôle de surveillance dans le cadre de conventions-programmes (concepts forêt-gibier comme indicateur de qualité).





# La mise en œuvre de l'aide à l'exécution: état des lieux

- La thématique forêt-gibier n'est pas considérée de manière équivoque partout. La priorité politique est différente de région en région.
- La collaboration des divers acteurs est parfois rendue plus difficile ou n'est pas considérée de manière suffisante.
- Si les concepts forêts-gibier sont considérés souvent, ils ne correspondent pas toujours aux critères de qualité de la Confédération (p.ex. manque de contrôle de qualité/succès, régulation de base de la faune insuffisante, périmètres de gestion non conformes, etc.)
- Les méthodes pour recenser l'abrutissement sont lacunaires et pas toujours «réplicables», et ne permettent pas un jugement global, ce qui mène souvent à de grandes discussions. Ici ce pose la question: Comment est-il possible de solutionner cela?



# Qu'en est-il donc de l'impact des ongulés sur la forêts?

- La thématique forêt-gibier doit être considérée de manière nuancée.
- Il y a des problèmes forêt-gibier régionaux, voire suprarégionaux en lien avec le cerf.
- Il n'existe pas de vue d'ensemble comparable au niveau Suisse sur l'impact de la faune sauvage sur les forêts.
- L'inventaire actuel de l'IFN montre: le nombre de tiges de sapins et d'érable ont augmenté dans les jeunes peuplements au niveau national, MAIS au niveau régional des dégâts et des problèmes de rajeunissement sont constatés, surtout dans les forêts protectrices ainsi que pour le chêne sur le plateau.
- Les résultats de l'IFN4 doivent être analysés avec précaution et de manière intégrale - les conséquences doivent être tirées
- Les problèmes régionaux doivent être à priori réglés au niveau régional (→ Aide à l'exécution forêt-gibier). Ils doivent être réglés au niveau des aires adaptées aux populations et si nécessaire au niveau intercantonal.



## **Collaboration et amélioration possibles de l'aide à l'exécution:**

Pour renforcer la mise en œuvre, des échanges plus fréquents sur la thématique forêt-gibier sont réalisés entre l'OFEV et les cantons (si nécessaire avec les conseillers d'état), si explicitement souhaités par les cantons ou la Confédération

**Si les cantons (CFP) souhaitent en faire la demande, l'aide à l'exécution forêt-gibier peut être complétée par:**

- La définition de périmètres de gestion au niveau Suisse et intercantonal (sous l'égide/en collaboration avec la Confédération)
- Une méthode unifiée et fiable pour la saisie des dégâts de gibier dans le rajeunissement.